



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RE2020 ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Laure TRANNOY – Cheffe de projet Filières vertes de la construction – DHUP/QC2

La loi ELAN (2018)

Article 181

L 111-9 du CCH

- « [...] Un décret en Conseil d'Etat détermine :[...] - à partir de **2020**, pour les constructions nouvelles, en fonction des différentes catégories de bâtiments, le **niveau d'empreinte carbone** à respecter, évalué sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, en **intégrant la capacité de stockage du carbone** dans les matériaux ;
- les exigences en matière de qualité de l'air intérieur des bâtiments ;
 - les exigences en matière de **recours à des matériaux issus des ressources renouvelables ou d'incorporation de matériaux issus du recyclage** ;
 - les exigences en matière de **stockage du carbone** pendant le cycle de vie du bâtiment ; »



Objectifs de la RE2020

1. Réduire l'**impact sur le climat** des bâtiments neufs
2. Améliorer la **performance énergétique** et réduire les **consommations**
3. Construire des logements adaptés aux **conditions climatiques futures**

RE2020 en 2 temps et 4 étapes

- Maisons individuelles ;
- Logements collectifs ;
- Bâtiments de bureau ;
- Bâtiments d'enseignement primaire et secondaire.
- Autres bâtiments d'enseignement ;
- Commerces, restaurants et hôtels ;
- Établissements de santé ;
- Bâtiments sportifs et culturels ;
- Bâtiments à usage industriels et aéroports.

=> publication des textes et entrée en vigueur en 2021

=> Début des travaux en 2021

Progressivité des seuils : 2021, 2024, 2027 et 2030
= autant de marches de rehaussement des exigences.

Volet énergie

30 % de réduction des besoins en chaud ET en froid par rapport à RT2012

seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre des consommations d'énergie

- énergie soit la plus décarbonée possible, notamment à travers le recours à la chaleur renouvelable (pompe à chaleur, biomasse)
- disparition progressive du chauffage utilisant des énergies fossiles dans les logements notamment le gaz.

seuil maximal de consommation d'énergie primaire non renouvelable.

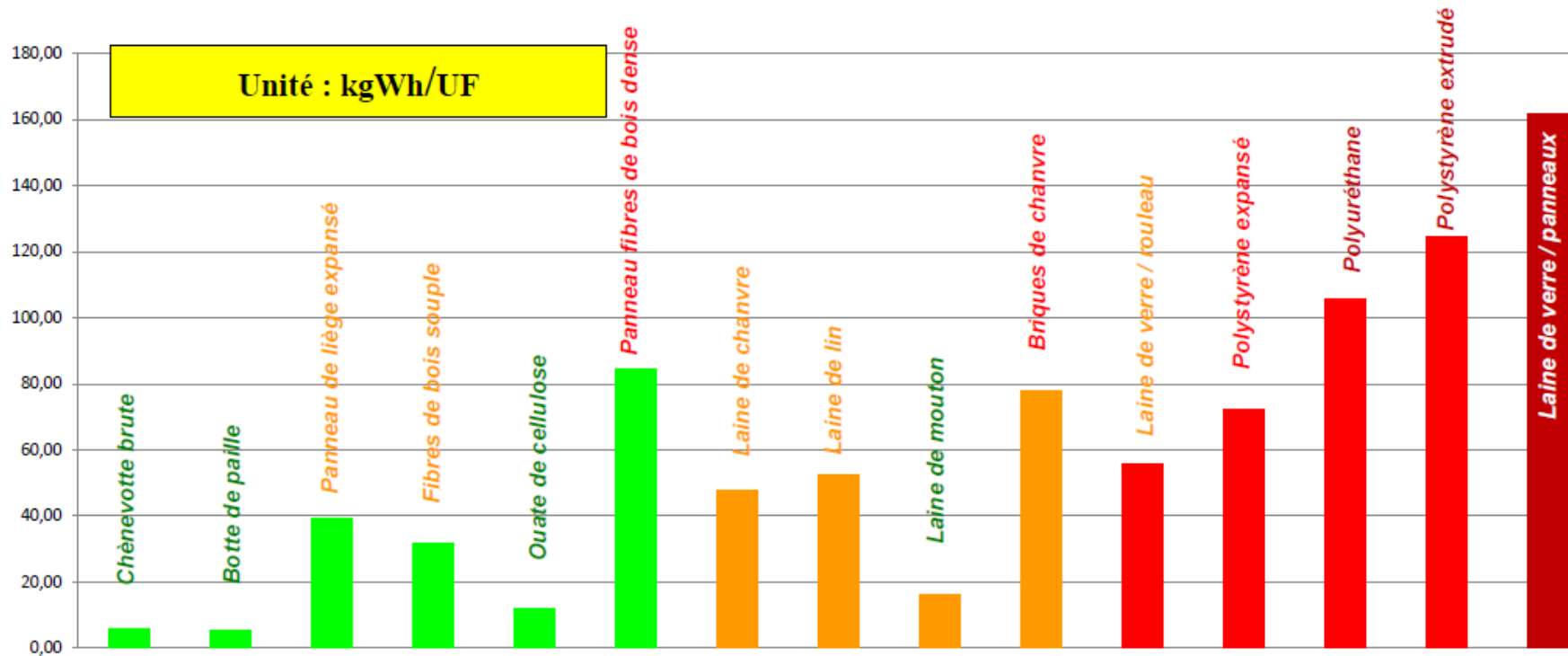
- ne plus avoir recours à des modes de chauffage électriques peu efficaces.
- Systématiser le recours aux pompes à chaleur, ou chaleur renouvelable.

Volet carbone

- **Indicateur Impact carbone** → application obligatoire
 - Prise en compte des émissions de GES + stockage carbone de la production à la fin de vie du bâtiment
 - ACV dynamique : poids plus fort au carbone émis à la construction qu'au carbone émis plus tard
→ valorisation des matériaux stockant du carbone
 - Seuils évolutifs pour privilégier le stockage du carbone dans le bâtiment sans le rendre obligatoire au fil des années
- **Indicateur sur le stockage du carbone** → application volontaire
 - Mention de la donnée dans les FDES
 - Adaptation progressive des filières à l'évolution de la réglementation

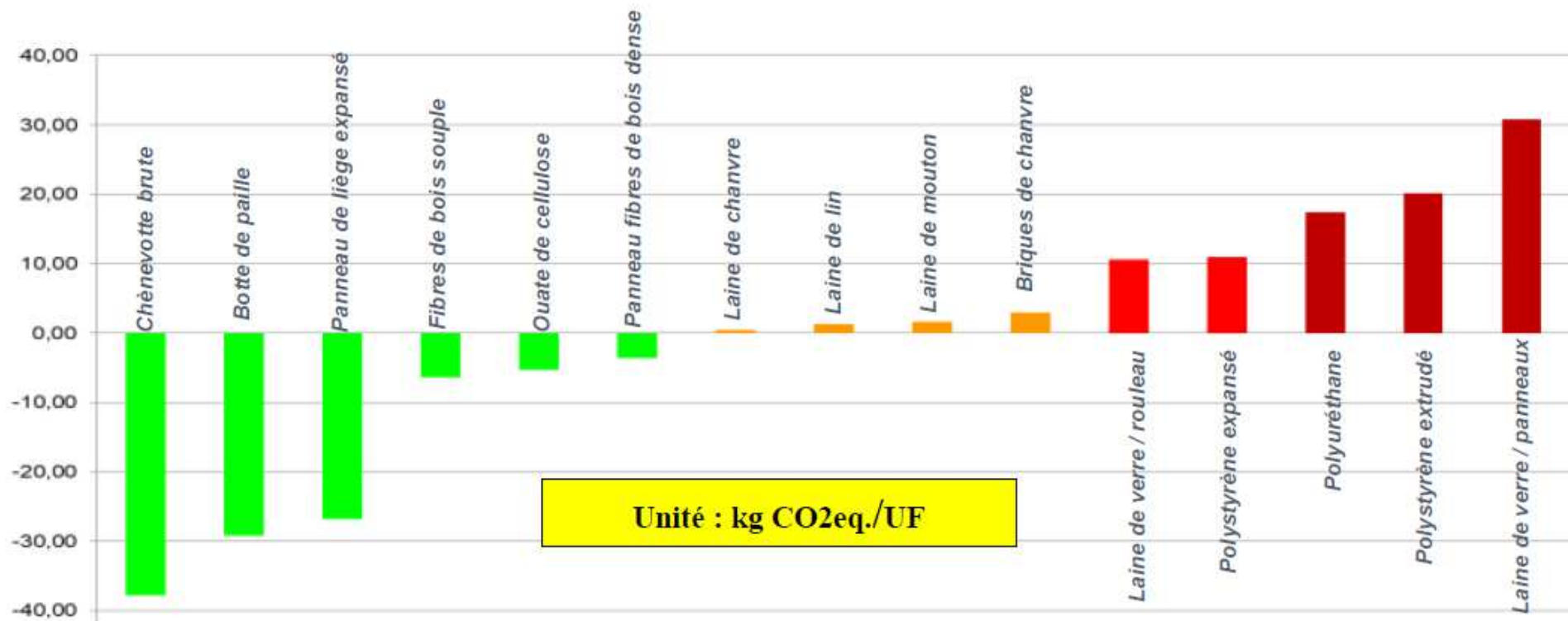
Energie grise d'1m² d'isolant

(énergie grise = quantité d'énergie primaire non renouvelable nécessaire à la fabrication des matériaux)



Calcul réalisé avec une durée de vie de 50 ans, pour 1m² d'épaisseur apportant un R de 5 m²K/W . (Unité Fonctionnelle) 1
 Arcanne, d'après Baubook 2017 (Autriche), avec mix européen. Données matériaux : cf. diapo finale

Bilan carbone 1m² d'isolant



Calcul réalisé avec une durée de vie de 50 ans, pour 1m² d'épaisseur apportant un R de 5 m²K/W . (Unité Fonctionnelle)
 Arcanne, d'après Baubook 2017 (Autriche), avec mix européen. Données matériaux : cf. diapo finale

Volet Confort d'été

Bâtiments de demain :

- adaptés au changement climatique
- **confortables lors des vagues de chaleur** = mieux résister aux épisodes de canicule

⇒ Indicateur sur le besoin en froid dans le calcul du besoin énergétique du bâtiment

⇒ Solutions de climatisation dites passives encouragées

Pour aller plus loin

- Site Bâtiment Energie Carbone

<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>

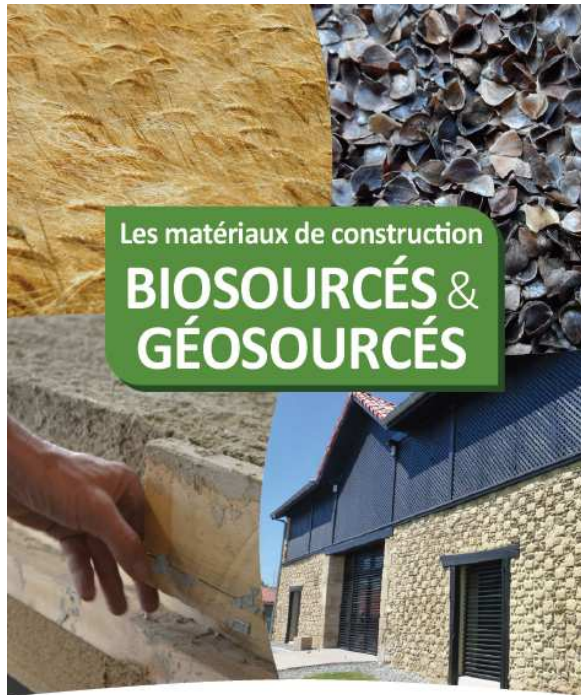
- Dossier de presse de la conférence de presse de mesdames les ministres Pompili et Wargon du 24 novembre 2020

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_RE2020.pdf



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHESION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
www.territoires.gouv.fr

Merci de votre attention

laure.trannoy@developpement-durable.gouv.fr